

Païement pour Services Environnementaux 2020 : Vézère Soudaine

CR de visite sur les « rigoles » du 09/10/2020

Dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation des PSE sur le territoire de la Vézère – Soudaine. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a sollicité le Conservatoire (CEN NA) pour organiser une visite sur **le thème des « rigoles »**.



Figure 1: Journée technique sur les rigoles en Corrèze

La première parcelle visitée est une **prairie humide de Goursolles** à Lacelle (19), cela fait plus de 20 ans que le Conservatoire est gestionnaire de ce site. Nous avons une convention avec l'agriculteur, Christian Plas, pour assurer un maintien du pâturage afin d'éviter la fermeture du milieu.

Les animaux sont présents sur la parcelle 31 jours dans l'année avec en moyenne, 2 passages par an. La pression de pâturage est alors très faible (0,06 UGB/Ha/an et 0,7 UGB/Ha) et il est préconisé de mettre les animaux assez tard en saison (à partir du 15 août).

Pour permettre l'entretien de la parcelle, et de pratiquer le pâturage dans de bonnes conditions pour les animaux, des rigoles sont présentes sur la parcelle.

Ces rigoles sont entretenues depuis plus de 20 ans mais à des conditions particulières :

- la profondeur de curage est de **30cm max**,
- elles sont curées tous les 2 ou 3 ans,
- Lors du chantier, la confluence entre les rigoles et le ruisseau n'est pas touchée sur quelques mètres pour éviter de charger en particules le cours d'eau,
- un prestataire réalise l'entretien des rigoles tous les ans sur cette prairie.



Figure 2: Prairie humide de Goursolle



Figure 3: Araignée en zone humide : *Dolomedes fimbriatus*

On peut voir que sur cette parcelle, le jonc diffus est limité par le pâturage et le broyage en fin d'été. De nombreuses espèces de graminées sont présentes, dont la houlque laineuse qui est très appétante.

Le Conservatoire Botanique prend en exemple cette parcelle pour faire des suivis bryophytes et floristiques et présenter les bonnes pratiques de pâturage et de gestion des prairies humides typiques du plateau de Millevaches.

Puis nous nous sommes rendus sur une parcelle très proche de la première, que le **GAEC Sénéjoux-Magnaval** exploite. C'est une prairie humide avec des zones de bas-marais et une partie plus sèche en hauteur. Un lot de 30 mères vaches limousines avec leurs 30 veaux y pâturent.

Cette parcelle fait partie du

Réseau Zones Humides du CEN, à l'époque, Arnaud Laurent, exploitait ces parcelles, il a maintenant déménagé à Champnétéry (87) et fait toujours parti du RZH. Nous avons donc un historique floristique et faunistique sur cette parcelle.



Figure 4: Journée technique sur les rigoles chez un exploitant corrézien

On y retrouve d'anciennes rigoles, qui par le piétinement des bovins se sont transformées en fossés très profonds qui drainent l'eau d'une partie de la parcelle. L'exploitant nous explique qu'il n'a pas entretenu tous les fossés ni les rigoles car elles étaient vraiment trop nombreuses et pour certaines inutiles.

Un entrepreneur vient tous les ans curer les rigoles de la parcelle. Il intervient en hiver, de janvier à mars, car selon lui, la rigoleuse est plus facile à passer lorsque le sol est bien engorgé, la boue s'écarte plus facilement sur la parcelle.

La parcelle est fauchée en fin d'été, pour les refus, l'exploitant nous explique que la fauche est plus rapide et fait un meilleur travail sur la prairie que le broyage.



Les **conseils de gestion des rigoles** apportés aux techniciens sont les suivants :

- d'éviter d'entretenir les rigoles chaque années et/ou d'en faire qu'une sur deux pour laisser des **zones refuges** aux espèces,
- de penser à bien laisser une **zone tampon** entre le cours d'eau et les rigoles pour éviter l'apport de matière fine dans le ruisseau.

[Pour aller plus loin sur le rigolage :](#)

Les bonnes pratiques pour des rigoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques

la distinction entre une rigole et un cours d'eau n'est pas toujours évidente (définition d'un cours d'eau 3 critères obligatoires : lit naturel, alimentation par une source, débit suffisant sur une partie de l'année).

D'ailleurs historiquement, beaucoup de petits cours d'eau ont été (et sont encore) entretenus comme des rigoles. Le cas de cours d'eau déviés de leur lit en fond de talweg, pour emprunter l'emplacement d'une levade en limite haute de parcelle est également observé par endroit, en cas de doute, contactez un agent de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et/ou de l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

leurs dimensions et densités si elles sont trop importantes, ont un effet drainant qui peut être assimilé à de la destruction de zones humides et/ou du drainage.

Dans ce contexte, la réalisation de rigoles peut-être un compromis pour continuer à exploiter les prairies humides, sans pour autant trop impacter les fonctionnalités de la zone humide.

Historiquement, les rigoles pouvaient être associées à un système de levade d'irrigation qui permettait également la fertilisation des prairies de fauche par débordement (apport de minéraux par les eaux, feuilles,...). Les rigoles, situées en contre-bas et en contact avec le cours d'eau, servant ici à évacuer les eaux de débordement.

De façon générale, les rigoles ont principalement un intérêt pour **l'accessibilité des parcelles humides** (en concentrant les écoulements de surface, elles diminuent légèrement l'hydromorphie dans les premiers centimètres du sol).



Selon leur morphologie et leur fréquence d'entretien, les rigoles peuvent avoir aussi un **intérêt écologique** en abritant des espèces végétales ou animales tels, que des libellules, amphibiens ou petits mammifères parfois protégées (Droseras, Sonneurs à ventre jaune, Agrion de mercure, Musaraignes aquatiques, Campagnol amphibie...). Mais bien sûr, **les rigoles n'ont pas que des avantages**, selon leurs dimensions, leurs positions dans la parcelle, la période de création ou d'entretien, la fréquence d'entretien et les pratiques générales sur la parcelle ...elles peuvent être impactantes (notamment par **l'effet drainant et l'apport de matières en suspension au cours d'eau**). Les diapositives suivantes tentent d'apporter **quelques éléments de réponse pour diminuer leurs impacts**.



Quelle dimension ?

Sur les photos, il est montré un exemple de petit cours d'eau entretenu à la rigoleuse. L'écoulement permanent et le substrat différencié sont ici deux des critères de caractérisation du cours d'eau. Vis-à-vis de la réglementation, ce cours d'eau n'aurait donc pas dû être entretenu à la rigoleuse.

D'après le règlement du SAGE Vienne la taille d'une rigole ne doit pas dépasser **30 cm x 30 cm**.

Mais l'important c'est surtout de **ne pas dépasser la couche du sol, c'est-à-dire, ne pas aller au-delà de la couche « caillouteuse » et encore moins dépasser la couche imperméable argileuse**, car sinon on modifie le fonctionnement hydrologique de la zone humide (assèchement estival, minéralisation du sol, changement de la végétation, perte de fonctionnalité et notamment du rôle « d'éponge » de la zones humide...).

Quel positionnement ?

Il vaut mieux pour éviter l'effet drainant et le transfert sédimentaire, faire des **rigoles peu nombreuses et plutôt parallèles au cours d'eau, avec un seul exutoire**.

Un grand nombre de rigoles baisse plus rapidement et de façon plus homogène, le niveau d'eau dans le sol en été, ce qui accentue l'effet drainant avec les mêmes conséquences que celles citées précédemment sur le changement de nature du sol et

de la végétation et la perte de fonctionnalité de la zone humide. Ce phénomène est assimilé à de la destruction de zones humides, punie par la loi sur l'eau.

Également comme ce qui est préconisé sur les autorisations de la DDT, pour limiter les apports de matières en suspension au cours d'eau, il est conseillé de :

- mettre temporairement une botte de paille ou une motte de terre à l'exutoire de la rigole pour permettre aux éléments fins de se déposer en aval de cette dernière et ainsi limiter le colmatage du cours d'eau,

- ou, dans le même esprit, des fascines (fagots de branches) peuvent temporairement être installées en aval de la rigole. L'essentiel étant de créer un obstacle à l'écoulement faisant effet de filtre pour éviter aux matières fines de se retrouver dans le cours d'eau.

- ou lorsqu'il y a suffisamment de pente, une autre solution plus adaptée peut être de laisser environ 1 m de berge entre la rigole et le cours d'eau, pour permettre le dépôt des fines, ce mètre restant pouvant être ouvert quelques jours plus tard.



Quand intervenir ?

En fonction des périodes de reproduction de la faune vue précédemment, l'idéal est d'intervenir entre septembre et novembre. C'est une période plus sèche au sortir de l'été, avec des sols donc plus portants. La reproduction des amphibiens qui a lieu au printemps est passée et ce n'est pas encore la période de la fraie des truites qui commence plutôt en décembre et qui sont très sensibles au colmatage des cours d'eau.

Quelle fréquence ?

Idéalement **tous les 3 ans**.

Il est présenté l'exemple d'un diagnostic réalisé sur le plateau de Millevaches



Figure 5: Une cordulie à tâches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*) sur un trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)

dans le cadre du Réseau Zones Humides, où il est proposé de faire l'entretien des rigoles sur plusieurs années (sur la base d'un **calendrier d'entretien**), pas toutes en même temps. La partie où il est préconisé sur la carte de ne pas faire d'entretien est en fait considérée comme un cours d'eau.

Il est important de **ne pas tout entretenir en même temps pour garder des zones refuges pour la faune et la flore** et pour **éviter de faire trop de transfert sédimentaire la même année** (d'autant plus si les voisins entretiennent eux aussi leurs rigoles en même temps sur le même bassin versant, le cours d'eau risque d'être impacté).

Pratiques de pâturage

Il faut avoir une vision plus globale des terrains et par exemple **éviter le pâturage hivernal** (période où le sol est moins portant, et s'abîme plus facilement avec le piétinement des vaches, les rigoles également peuvent être piétinées, ce qui accentue le départ de matières fines en suspension dans les cours d'eau).



Figure 6: Vache Highland pâturant dans une zone humide chez un adhérent du RZH

A force d'observations sur différentes exploitations, il est apparemment moins impactant sur l'état des rigoles, d'avoir un chargement qui peut être important mais sur une période de pâturage courte. **Les périodes de pâturage courtes même répétées plusieurs fois dans l'année font moins de dégâts que les périodes longues même avec moins d'animaux** (les animaux prennent alors leurs habitudes et certains endroits peuvent être très piétinés).

Ces pratiques peuvent avoir également un **impact sur le développement du Jonc diffus** (peu appétant, formant des zones de refus qui ont tendance à recouvrir de façon importante certaines parcelles). En effet, le développement de ce jonc est favorisé par des rigoles par les longues périodes de pâturage, le piétinement, le tassement du sol, une forte battance du niveau de la nappe d'eau du sol...